

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (06/2023 – V5)

L'association AGE 91 est inscrite auprès de la DREETS Ile de France sous le n° 11910475791 et a validé sa certification QUALIOP1 le 27/10/2021. Toute demande d'inscription à une formation AGE 91 suppose l'acceptation sans réserve des présentes « Conditions Générales de Vente ». Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par AGE 91.

### INSCRIPTION

- S'assurer de la disponibilité des places et/ou de la réalisation effective de la session auprès du service formation de AGE 91.
- Donner les coordonnées complètes du service ou de la structure habilité(e) à traiter la facture.
- Date limite d'inscription : une semaine avant le début de la session. En fonction de certains impératifs et dans la mesure des possibilités, des inscriptions plus tardives peuvent être admises.
- Limitation du nombre de participants : en règle générale ce nombre est fixé à 12 personnes. Il existe des cas particuliers pour les formations prévoyant des simulations en situation de travail (limité à 8 ou 10 personnes en fonction des objectifs pédagogiques). En cas de dépassement, une priorité est donnée aux premières demandes.

Le devis (INTRA) ou le bulletin d'inscription (INTER) doit être signé par une personne habilitée.

### CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après réception du bulletin d'inscription vous recevez un accusé réception par mail. Lorsque le minimum d'inscrit sera atteint (INTER) ou à réception du devis signé (INTRA), une convention de formation sera établie selon les textes en vigueur et vous sera adressée.

### CONVOCAION

Pour les sessions INTER, une convocation écrite de la part de AGE 91 est adressé au donneur d'ordre pour remise au(x) stagiaire(s).

### CONVENTION DE FORMATION ET CERTIFICAT DE REALISATION

AGE 91 établit et adresse les conventions de formation à l'établissement employeur.

Une feuille de présence est signée par l'ensemble des stagiaires et un certificat de réalisation par stagiaire est adressé à l'établissement employeur.

### ANNULATION D'UNE FORMATION

#### *Cas d'une réalisation en INTRA-établissement*

Toute annulation du fait du donneur d'ordre devra être annoncée par écrit ; un accusé de réception sera adressé par retour au donneur d'ordre. Si le délai de prévenance est ≤ à 5 jours ouvrés précédant le premier jour de formation, il sera dû 100 % du prix. Si le délai de prévenance est compris entre 6 et 10 jours précédant le premier jour de formation, il sera dû 30 % du prix.

L'Association AGE 91 se réserve le droit de reporter la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

#### *Cas d'une réalisation en INTER-établissements*

Toute annulation ou demande de report d'un ou plusieurs participants devra être annoncée par écrit ; un accusé de réception vous sera adressé par retour. En cas d'annulation du fait du contractant, il sera dû :

- - 100 % du prix si le délai de prévenance est ≤ à 5 jours ouvrés précédant le premier jour de formation ;
- - 50 % si le délai de prévenance est compris entre 6 et 10 jours ouvrés précédant le premier jour de formation.

Toutefois, les participants pourront se faire remplacer sans frais supplémentaires.

L'Association AGE 91 se réserve le droit de reporter la formation si le nombre minimum de stagiaire n'est pas atteint (à savoir 8 personnes).

### MODALITES DE REGLEMENT

Tous nos prix sont nets de taxes. AGE 91 n'est pas assujéti à la TVA. Toute formation commencée est dû en entier. La facture, payable à réception, est envoyée à l'issue de la formation à la structure désignée au moment de l'inscription (INTER) ou mentionnée sur le devis (INTRA). Le paiement peut être réalisé par virement bancaire grâce au RIB présent sur la facture ou par chèque à l'ordre de AGE 91.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartiendra au donneur d'ordre de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les formations de l'Association AGE 91 font l'objet de recherches, de travaux et d'investissements longs et coûteux. Le prix de vente donne accès à des données spécifiques pour un participant ciblé.

L'exploitation, la reproduction ainsi que toute diffusion à des tiers, par quelque voie que ce soit, est strictement interdite : livrets, documentations, animations, fichiers informatiques, reproduits par le stagiaire pour son compte personnel, celui d'un autre organisme ou de son employeur. Les peines encourues en cas de violation sont de 3 ans de prison et 300 000 € d'amende.

### RESPONSABILITE

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

### CONTESTATION

Toute inscription (INTER) ou signature de devis (INTRA) est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toutes autres, sauf dérogation convenue entre les parties. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable, sera portée devant les tribunaux compétents.

### FORMATIONS EN DISTANCIEL

Les règles citées ci-dessus s'appliquent aux formations en distanciel. Les participants doivent disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, un écran, une connexion internet, un navigateur web avant la signature de la commande.

### PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations personnelles collectées sont enregistrées dans le fichier client et/ou stagiaire et principalement utilisés pour la bonne gestion des relations avec le client et/ou stagiaire et le traitement des contrats de formation. Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée de trois années ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges, répondre aux demandes des OPCO ou faire respecter les engagements contractuels ; sauf si le client et/ou stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de AGE 91, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées des tiers liés par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans qu'une autorisation du client et/ou stagiaire ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution des leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, AGE 91 s'engage à ne pas vendre, louer ou céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client et/ou stagiaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client et/ou stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à AGE 91.

Les présentes Conditions Générales de vente ont été actualisées le 14 juin 2023.